



Rapport de la commission des bâtisses du Conseil communal sur le préavis municipal No 2022/09 concernant la

Construction d'un collège primaire sur le site d'EPK : demande de crédit de CHF 7'000'000.—

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Contexte

Suite à la validation du crédit d'étude lors du Conseil Communal du 9 novembre 2021, la commission des bâtisses du Conseil communal s'est réunie à trois reprises le 1^{er} mars, le 4 juillet et le 5 septembre 2022 dans les locaux de la commune de Vully-les-Lacs sur la demande du Municipal responsable Christian Genilloud.

Il est à noter que M. Antoine Savary, membre de la commission des bâtisses est également membre du Comité de pilotage du projet d'extension du complexe scolaire EPK. Il a pu donc informer la commission des bâtisses de l'évolution du projet.

2. Etude de la commission

Lors de la séance du 1^{er} mars, le projet « Extension EPK » a été présenté à la commission des bâtisses par le Municipal Christian Genilloud responsable du dossier qui a donné toutes les explications et documents nécessaires.

Après avoir posé plusieurs questions, discuté d'éventuelles variantes et un débat nourri et constructif, la commission a validé le projet tel que présenté avec les caractéristiques suivantes :

- Possibilité facile d'agrandissement (2^{ème} extension EPK si nécessaire)
- Confort des écoliers (aucune salle au sud et/ou à l'ouest du bâtiment)
- Flux des personnes aisé à l'intérieur du bâtiment
- Intégration sur le site, dialogue avec la cour d'école
- Liaison avec le complexe existant au 1^{er} étage (passerelle)
- Construction d'un sous-sol avec liaison aux sous-sols d'EPK
- Installation d'un monte-charge
- Positionnement des équipements extérieurs demandés par la loi

Le projet a ensuite fait l'objet de deux présentations par l'architecte :

- Séance du Conseil Communal du mardi 10 mai 2022
- Présentation publique du lundi 13 juin 2022 (Conseil Communal convoqué)

Pour info, les deux autres séances de la commission des bâtisses du 4 juillet et du 5 septembre 2022 ont eu pour principal objet l'extension de la halle de gym qui ne concerne pas le préavis municipal No 2022/09 (objet qui devra être traité lors d'un prochain conseil)

3. Conclusion

La commission a jugé qu'un rapport succinct au conseil communal est suffisant pour donner un avis sur le préavis municipal No 2022/09 étant donné que le projet a fait l'objet de deux présentations lors d'une séance du Conseil Communal et lors d'une présentation publique à laquelle tous les Conseillers Communaux étaient convoqués.

La commission des bâtisses remercie fortement le Municipal Christian Genilloud pour sa transparence et sa disponibilité pour le traitement cet objet. En impliquant la commission des bâtisses dès le début du projet, les discussions ont été simplifiées et fructueuses. Un exemple à suivre pour d'autres projets !

Se fondant sur ce qui précède, la commission propose au Conseil communal d'autoriser la Municipalité à construire un collège primaire sur le site de l'EPK tel que présenté dans le préavis municipal No 2022/09.

Au nom de la commission :

Yves Amiet
Christian Failloubaz
François Maeder
Antoine Savary
Ralf Vermeulen
Raphaël Vincent.
Jean-Michel Loup (Président de commission)

Salavaux, le 30 novembre 2022